

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 septembre 2020

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL - (N° 3301)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 271

présenté par

Mme Corneloup et Mme Valentin

ARTICLE 7

À la fin de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« et chambres consulaires » ;

les mots :

« , chambres consulaires et associations des retraités »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que ce projet de loi accorde une nouvelle dimension au Conseil économique, social et environnemental, il omet de rétablir une certaine justice intergénérationnelle en donnant une place à part entière aux représentants des retraités.

Il convient aujourd'hui de permettre aux 17 millions de retraités d'avoir leurs représentants pour défendre leurs intérêts. Sur le plan économique, les retraités mobilisent environ 14% du PIB et leur contribution, tant dans la consommation nationale que dans les aides apportées aux jeunes générations, est essentielle.

Le présent amendement propose donc d'inscrire les représentants des associations de retraités parmi les soixante-quinze membres du CESE.